



LETTRE MUNICIPALE D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE

N° 113

Décembre 2020

Le mot du maire

L'année 2020 se termine... Que d'évènements vécus cette année ! On a tous fait face espérant sortir vite de cette crise sanitaire en particulier ; souhaitons que l'on saura tirer les enseignements de cette pandémie et ses conséquences. En attendant, le conseil municipal est au travail pour le bien de tous. Le conseil se joint à moi pour vous souhaiter un joyeux cul de l'an avec vos proches et espérer pour tous des jours meilleurs.

Problèmes d'alimentation électriques

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50) est un des principaux acteurs publics de l'Énergie dans le Département de la Manche.

Une de ces missions consiste à contrôler quotidiennement la qualité de la distribution de l'électricité.

C'est dans ce cadre que les services du syndicat analysent les réclamations qui lui sont transmises par les élus et les usagers du réseau d'électricité.

Si vous remarquez un problème sur l'alimentation électrique de votre habitation, n'hésitez pas à le signaler au SDEM50).



**PROBLÈMES
D'ALIMENTATION
ÉLECTRIQUES**



**Lumière qui vacille ?
Coupures électriques fréquentes ?**

Des travaux sur le réseau électrique sont peut-être nécessaires. N'hésitez pas à signaler tout dysfonctionnement auprès de **votre mairie** ou du SDEM50
www.sdem50.fr/vous-etes-un-usager .



Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50) est la principale collectivité locale garante de la distribution de l'électricité dans la Manche.
11 rue Dame Denise à SAINT-LÔ • 02 33 77 18 95 • sdem@sdem50.fr • www.sdem50.fr



Fouilles et sondages (nouvel arrêté municipal)

Fouilles et sondages interdits sans autorisation préalable de l'autorité administrative : la mairie. Conformément à l'article L531-1 du code du patrimoine tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par les articles L544-1 et R.544-3 du code du patrimoine.

Des personnes équipées de détecteurs de métaux viennent régulièrement fouiller nos chemins, nos espaces publics sans aucune autorisation. Ils vendent ensuite ce qu'ils trouvent (vestiges de la dernière guerre et autres objets encore plus anciens) les éliminant à tout jamais de notre patrimoine historique commun.

C'est pourquoi un arrêté municipal rappelant l'interdiction d'effectuer des fouilles vient d'être pris par la commune. « Ce patrimoine appartient à la commune de Hémévez et à nous tous. C'est donc ensemble que nous pourrions le préserver. ».

Attention aux chiens

Ces dernières semaines plusieurs administrés ont eu maille à partir avec des chiens en liberté. Certains promeneurs ou joggeurs se sont fait attaquer par ces animaux libres de tout contrôle de la part de leurs maîtres. Par chance aucune de ces personnes n'a été blessée mais il s'en est parfois fallu de peu. Lorsqu'il s'agit d'adultes, il est assez facile de se défendre ou de se mettre en sécurité mais s'il s'agit d'enfants, c'est beaucoup plus difficile et les conséquences pourraient être parfois désastreuses.

Il est important que chaque propriétaire de chien prenne conscience que son animal, aussi gentil soit-il, peut devenir dangereux lorsqu'il est livré à lui-même.

Surveillez vos animaux et prenez toutes les dispositions utiles et nécessaires afin qu'ils ne se retrouvent en situation de dangerosité potentielle ; assurez-vous qu'il leur soit impossible de quitter votre propriété sans que vous les accompagniez.

Merci pour eux, merci pour nous et merci pour tous les habitants de la commune !

Enquête déchèteries du Cotentin

En 2021, le fonctionnement du réseau de déchèteries du Cotentin doit évoluer pour répondre aux besoins de ses usagers. Aussi, le Cotentin propose à l'ensemble des habitants du territoire de prendre quelques minutes pour répondre à un questionnaire anonyme et confidentiel et ainsi l'aider à mieux appréhender leurs attentes.

Ce questionnaire est accessible, jusqu'au 15 janvier 2021, sur le site de l'agglomération : <https://lecotentin.fr/les-decheteries-sadaptent-donnez-nous-votre-avis>.

Contact

Jean-Marc JOLY, maire

jeanmarcjoly50@gmail.com

06 45 63 88 39

Dominique LELOUEY, 1er adjoint

dominique.lelouey@gmail.com

06 80 40 11 46

Karine ANDRE, 2ème adjoint

06 85 10 97 57

Isabelle CEUNINCK, secrétaire de mairie

mairie.hemevez@gmail.com

02 33 21 12 19 (Tél. / Fax)

La Mairie

Heures d'ouverture de la Mairie

Le jeudi de 14 à 18 heures ;

Le 1er samedi du mois de 10 à 12 heures (sauf les mois d'été) ;

Jours fériés : fermé.

Ramassage des poubelles

Mercredi matin (sauf jours fériés) ;

Venez retirer vos sacs poubelle en mairie.

Déchèterie Le Ham

Lundi, mercredi, vendredi et samedi : 09:00-12:00 / 13:30-17:30

Mardi, jeudi, dimanche et jours fériés : Fermé